

## RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION

### Propositions relatives à la préparation des rapports pour 2008

#### A. INTRODUCTION

1. La quarante-huitième session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) se tiendra à Genève du 25 au 28 novembre 2008, sur le thème : « Éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir ». Lors de chaque session de la CIE, les États membres sont invités à présenter un rapport national. La préparation des rapports nationaux date des années 30 ; ils représentent non seulement une importante source d'information en ce qui concerne le développement de l'éducation dans le monde, mais aussi une référence utile à l'usage des décideurs, des chercheurs en éducation et des enseignants, sur les systèmes éducatifs, les évolutions survenues récemment en matière de politique éducative et les expériences novatrices.
2. Comme ce fut le cas lors de la quarante-septième session de la CIE (Genève, septembre 2004), l'ensemble des rapports nationaux sera mis à disposition sur le site Internet du Bureau international d'éducation (BIE) et sur cédérom. En plus du document imprimé reproduit à un nombre suffisant d'exemplaires, il est impératif que le BIE reçoive la version électronique du rapport dans l'un des formats les plus répandus (\*.txt, \*.doc, ou \*.pdf). La version électronique du rapport peut être envoyée au BIE en annexe d'un courrier électronique adressé à :  
m.amadio@ibe.unesco.org
3. Au cours des dernières années, le BIE a utilisé les rapports nationaux comme base d'information essentielle pour la préparation et la mise à jour des profils par pays des systèmes d'éducation nationaux qui figurent dans la banque de données intitulée *Données mondiales de l'éducation*, disponible sur cédérom et sur le site Internet du BIE (www.ibe.unesco.org). Compte tenu du fait que la sixième édition de la banque de données — publiée en décembre 2007 — contient déjà une description de l'organisation et du fonctionnement du système éducatif dans 161 pays, il n'est pas indispensable d'inclure ces informations dans le rapport national à moins que des changements importants n'aient été introduits récemment.
4. Autant que possible, les rapports nationaux devraient éviter la duplication d'informations déjà présentées récemment à l'UNESCO, ou encore des informations mises à la disposition de l'Institut des statistiques de l'UNESCO. Cependant, le BIE accueillera avec gratitude toute documentation récente, relative au thème de la prochaine session de la Conférence, et préparée à la demande d'organismes nationaux et internationaux ; celle-ci pourrait être annexée aux rapports nationaux.

## B. SUGGESTIONS POUR LA PRÉPARATION DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION

### 1. *Le système éducatif face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle : vue d'ensemble*

Cette partie du rapport devrait contenir une vue d'ensemble et une évaluation du développement de l'éducation (à tous les niveaux), notamment des réformes menées à bien et des changements introduits depuis la présentation du dernier rapport national. L'accent devrait être mis sur les points suivants :

- 1.1. Les principales réformes et les innovations introduites dans le système éducatif, notamment en ce qui concerne :
  - a) l'organisation, la structure et la gestion du système éducatif ;
  - b) les buts et les objectifs de l'éducation à chaque niveau ;
  - c) les politiques curriculaires, le contenu de l'éducation et les stratégies d'enseignement et d'apprentissage ;
  - d) le cadre juridique de l'enseignement (en particulier les nouvelles dispositions légales) ;
  - e) les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir.
  
- 1.2. Les principales politiques, les réalisations ainsi que les leçons tirées, notamment en ce qui concerne :
  - a) l'accès à l'éducation (en se centrant sur les mesures prises pour atteindre les enfants, les jeunes et les adultes qui sont actuellement exclus) ;
  - b) les interventions dans la petite enfance (comme moyen de soutenir le développement de l'enfant, la transition vers l'enseignement primaire et l'apprentissage) ;
  - c) les résultats de l'apprentissage, en particulier du point de vue des activités entreprises pour améliorer la réussite scolaire (quelle est la performance des étudiants aux différents niveaux ?) et réduire les inégalités (comment a-t-on réduit les disparités dans les résultats scolaires ?) ;
  - d) la formation des enseignants, leur recrutement, leur déploiement, leurs conditions de travail et leur développement professionnel en cours d'emploi.
  
- 1.3. Le rôle du système éducatif dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que d'autres formes d'exclusion sociale et de marginalisation culturelle (comment est-il envisagé ? Quel type de contribution en attend-on ? Quelles sortes de stratégies devraient être appliquées ?).

## 2. *Éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir*

Loin d'être une question marginale, à savoir : comment intégrer certains apprenants dans l'enseignement général, la démarche de l'éducation inclusive consiste à chercher comment transformer les systèmes éducatifs et les autres cadres d'apprentissage pour les adapter à la diversité des apprenants. L'éducation de qualité est donc une éducation qui est inclusive parce qu'elle vise à la pleine participation de tous les apprenants. (*Principes directeurs pour l'inclusion : Assurer l'accès à « l'éducation pour tous »*. UNESCO, 2006).

Les systèmes éducatifs doivent être intégrateurs, aller à la rencontre des enfants non scolarisés et apporter une réponse souple aux situations et besoins de tous les apprenants. Il reste à faire en sorte que l'idée générale d'éducation pour tous en tant que concept intégrateur soit traduite dans les politiques des gouvernements nationaux et organismes de financement. L'éducation pour tous doit prendre en compte les besoins des pauvres et des plus défavorisés, notamment des enfants qui travaillent, des populations rurales et nomades isolées, des minorités ethniques et linguistiques, des enfants, jeunes et adultes victimes de conflits, souffrant du VIH et sida, de la faim, d'un mauvais état de santé ; et de ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux. (*Cadre d'action de Dakar, L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*. UNESCO, 2000).

La quarante-huitième session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) travaillera sur le thème de l'éducation pour l'inclusion. Des débats seront organisés autour de quatre sous-thèmes : i) **approches, orientations et contenu** (pour mieux comprendre la théorie et la pratique de l'éducation pour l'inclusion) ; ii) **politiques publiques** (pour démontrer le rôle des gouvernements dans la définition et la mise en œuvre des politiques relatives à l'éducation pour l'inclusion) ; iii) **systèmes, liens et transitions** (pour créer des systèmes éducatifs qui offrent des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) ; et iv) **apprenants et enseignants** (pour favoriser un environnement d'apprentissage où les enseignants sont bien préparés à répondre aux attentes et aux besoins divers des apprenants).

Dans ce contexte, il serait particulièrement utile de présenter l'expérience, les innovations et les meilleures pratiques de votre pays en rapport avec une définition large de l'inclusion dans l'éducation, telle qu'elle est mise en exergue ci-dessus.

### 2.1. *Approches, orientations et contenu :*

- a) Comment l'éducation pour l'inclusion est-elle conceptualisée ? Quelle est la vision actuelle de l'éducation pour l'inclusion ?
- b) Quels sont les principaux défis pour garantir l'inclusion éducative et sociale ? Comment ces défis ont-ils changé ces dernières années ?
- c) Quels cadres juridiques ou réglementaires spécifiques se réfèrent aux questions de l'éducation pour l'inclusion ? Quels groupes sont considérés comme exclus dans ces cadres et comment sont-ils définis ?

## 2.2. *Politiques publiques :*

- a) Quelles sont les dimensions actuelles du phénomène d'exclusion de l'éducation ou d'exclusion au sein même de celle-ci ? Quels types d'indicateurs et de données utilise-t-on pour étayer les politiques d'éducation pour l'inclusion ?
- b) Quelles questions relatives à l'éducation pour l'inclusion ont été, sont, ou vont être pertinentes dans le cadre des politiques éducatives de votre pays ?
- c) Quels groupes sont considérés comme les plus vulnérables aux différentes formes d'exclusion de l'éducation ou d'exclusion au sein même de celle-ci ? Qui sont les groupes exclus que les politiques actuelles ne prennent pas encore en compte ?
- d) De quelles manières les réformes de l'éducation abordent-elles l'éducation pour l'inclusion ?

## 2.3. *Systèmes, liens et transitions :*

- a) Quels sont les principaux obstacles (par exemple économiques, politiques, sociaux) à l'éducation pour l'inclusion ?
- b) Quels sont les plus importants facteurs facilitant l'éducation pour l'inclusion ?
- c) Quelles approches et mesures spécifiques ont été adoptées pour rendre le système éducatif plus intégrateur ?
- d) Quelles approches et mesures spécifiques ont été adoptées pour rendre le système éducatif plus souple afin d'offrir une nouvelle chance à ceux qui ont abandonné leurs études ou n'ont pas atteint un niveau approprié de qualification ?

## 2.4. *Apprenants et enseignants :*

- a) Quelles nouvelles approches d'enseignement et d'apprentissage sont mises en œuvre pour augmenter les possibilités éducatives pour tous, améliorer les résultats de l'apprentissage des étudiants et réduire les disparités ?
- b) De quelle manière le curriculum est-il conçu et organisé pour répondre à la diversité des apprenants ?
- c) En ce qui concerne le temps d'enseignement, combien d'heures d'instruction sont consacrées par an à apprendre à lire au début de l'école primaire ? Pendant combien d'années ?
- d) Comment les enseignants peuvent-ils être formés et mieux préparés à répondre aux attentes et besoins divers des apprenants ?
- e) Comment peut-on organiser plus efficacement les environnements d'apprentissage formels et non formels pour garantir l'inclusion de tous les apprenants ?

## 3. *Références documentaires utilisées pour la préparation du rapport national*

## C. PRÉSENTATION DU RAPPORT

Les États membres sont libres de choisir la forme de présentation qui leur paraît la plus appropriée pour leur rapport ; par exemple, un document imprimé reproduit à un nombre suffisant d'exemplaires, ou un document envoyé au BIE en annexe d'un courrier électronique adressé à : [m.amadio@ibe.unesco.org](mailto:m.amadio@ibe.unesco.org) Il est cependant impératif que le BIE reçoive une disquette contenant la version électronique du rapport dans l'un des formats les plus répandus (\*.txt, \*.doc, ou \*.pdf).

1. Au cas où le rapport serait présenté dans une langue autre que le français ou l'anglais, une deuxième version dans l'une au moins de ces deux langues serait très appréciée.
2. Il serait souhaitable que le rapport corresponde à un format standard : A5 (14,8 x 21 cm) ou A4 (21 x 29,6 cm). Le texte doit être clair et lisible.
3. Le rapport national devrait comporter en annexe les principaux documents officiels parus récemment en matière de politique éducative, de réformes en cours ou à venir, de documents juridiques, etc.
4. Les pages du rapport doivent être numérotées successivement ; il ne doit pas y avoir de page blanche, ni de page non numérotée ou détachée.
5. Parmi les références bibliographiques utilisées pour la préparation du rapport doivent figurer le nom du ou des auteurs, le titre et le lieu de la publication, la maison d'édition, la date de la publication et la pagination. Si le titre du document ou de la publication n'est pas en anglais ou en français, il serait utile de pouvoir disposer de sa traduction dans l'une de ces deux langues.
6. Afin de faciliter le catalogage, la page de couverture devrait être présentée comme suit :

### LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION

Rapport national de/du (*nom du pays*)

par

[*Nom de l'auteur officiel, par exemple, ministère de l'Éducation*]

[*Éditeur, si le rapport a été publié*]

[*Date*]